

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS  ARRONDISSEMENT ARRAS  CANTON ARRAS 3	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE DE HENINEL</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10  <b>Présents :</b> 7  <b>Votants:</b> 6  <b>Représentés:</b> 0	<b>Séance du 03 décembre 2018</b> L'an deux mille dix-huit et le trois décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Laurent COTTIGNY, Adjoint au Maire. En suite de convocation en date du 27 novembre 2018. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b>Sont présents:</b> Laurent COTTIGNY, Marc PLOMION, Marie-Thérèse PLOUVIER, Jacques CITERNE, Claude LECORNET, Serge HEQUET, André BOUTILLIER <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> Dominique BEEUWSAERT, Armelle MANNESSIER <b>Absents:</b> Jean-Marie FOURNIER <b>Secrétaire de séance:</b> Marc PLOMION

**Objet: Avis sur l'enquête publique relative à l'exploitation d'un projet éolien sur les communes de Croisilles et Fontaine les Croisilles "La Voie des Prêtres"- DE 2018 25**

Monsieur le premier adjoint au Maire fait part à l'Assemblée qu'un arrêté préfectoral a été pris concernant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Croisilles et Fontaine les Croisilles " Parc éolien La Voie des Prêtres".

Ce projet, porté par la société Eurowatt, concerne l'installation de 12 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 2.5 à 3.37 MW pou une hauteur de 150 mètres en bout de pale et 4 postes de livraison sur le territoire des communes de Croisilles et Fontaine les Croisilles.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral, la commune d'Héninel doit donner son avis sur ce projet, il convient donc que le conseil municipal s'exprime avant le 20 décembre 2018.

Le premier adjoint au Maire donne lecture de la synthèse de l'avis de la MRAe Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

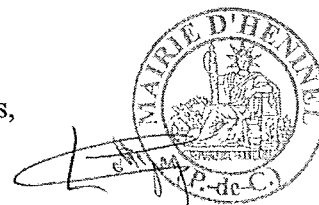
Après discussion, le conseil municipal, décide, par

- 6 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention

d'émettre un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

L'Adjoint au Maire



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 4 décembre 2018

Et de la publication le 4 décembre 2018